

Procès-verbal – CONSEIL D’ADMINISTRATION
Séance régulière du 9 décembre 2020, 17 h
Salle A-1064 – Web conférence – Télé conférence
10 905, boul. Henri-Bourassa Est, Montréal QC H1C 1H1

PRÉSENCES	ABSENCES	INVITÉS
M. André Brunelle, Président (<i>par zoom</i>) Mme Francine Dubé, Vice-présidente (<i>par zoom.</i>) Mme Manon Boily, PDG et secrétaire (<i>en présence</i>) Mme Christiane Asselin (<i>par zoom</i>) M. Antoine Boucher (<i>par zoom</i>) M. Alain Couette (<i>par zoom</i>) Dr Benoit Dassylva (<i>par zoom</i>) M. Maxime Di Patria (<i>par zoom</i>) Mme Julie Duchaine (<i>par zoom</i>) Mme Marcelle Lajoie (<i>par tél.</i>) Mme Caroline Larue (<i>par zoom</i>) M. Grégoire Leclair (<i>par zoom</i>) Mme Véronique Lussier (<i>par zoom</i>) Dr Michael Mansour (<i>par tél.</i>) M. Samsith So (<i>par zoom</i>) Mme Michèle Tourigny (<i>par zoom</i>)	Mme Lise Héroux Dre France Proulx, membre observateur, repr. de la Fondation Pinel M. Serge Régnier	M. Yann Belzile, directeur général adjoint Mme Carole Brabant, membre invitée, repr. du comité des usagers Mme Martine Haines, directrice des ressources humaines et communications
		POPULATION
		Aucun membre de la population n’assiste à la séance.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L’assemblée ayant dûment été convoquée, le président, M. André Brunelle, ouvre la séance à 17 h. Mme Line Caron, technicienne en administration prend les délibérations en note et dresse le procès-verbal.

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
1.	<p>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Les membres ont reçu copie de l'ordre du jour.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-074 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration tel que soumis</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
2.	<p>PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC Il n'y a pas eu de période de questions.</p>
3.	<p>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE 28 OCTOBRE 2020 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET TABLEAU DE SUIVI DES DÉCISIONS Les membres ont reçu copie du procès-verbal de la séance régulière tenue le 28 octobre 2020 du conseil d'administration pour approbation et le tableau pour le suivi des décisions du conseil d'administration.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-075 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME DI PATRIA, APPUYÉ PAR MONSIEUR ANTOINE BOUCHER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver le procès-verbal et le tableau du suivi des décisions du conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel de la séance régulière tenue le 28 octobre 2020 tels que rédigés.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>En suivi du point 12 de la réunion du C.A. tenue le 9 septembre inscrit au tableau des suivis, le président du C.A. informe les membres que le comité d'évaluation de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité a tenu ses activités, que l'évaluation a été complétée et les recommandations sont positives. La vice-présidente du C.A. qui a siégé à ce comité rapporte que le comité s'est réuni à deux reprises et confirme que la commissaire locale aux plaintes et à la qualité assume de manière exceptionnelle ses fonctions.</p> <p>La présidente-directrice générale informe les membres que ce suivi sera ajouté dans le tableau des suivis du C.A.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
4.	<p>MOT DE LA PRÉSIDENTE-DIRECTRICE GÉNÉRALE</p> <p>La présidente-directrice générale s'adresse aux membres pour présenter l'état de situation à jour concernant la Covid-19. Elle informe que depuis les quatre dernières semaines, la situation est demeurée stable. Actuellement, six employés ont été déclarés positifs et 56 employés ont été retirés. Elle fait savoir qu'un comité de direction spécial se tiendra en prévision de la période des fêtes afin de considérer certains enjeux et le maintien des services. Elle informe que l'Institut est le seul établissement hospitalier du réseau à avoir eu l'autorisation du Ministère pour redémarrer les visites au parloir sous certaines conditions et selon certaines mesures émises par la santé publique.</p> <p>Concernant le déploiement du plan d'action concernant les mesures de contrôle par le Protecteur du citoyen, elle informe que l'actualisation de la démarche avec le comité de vigilance et de la qualité suit son cours tel que prévu. Le comité directeur est formé et les travaux se poursuivent au niveau du sous-comité de formation. L'élaboration d'un plan de communication organisationnel est en cours. La formation devrait s'amorcer en janvier. Toutefois des délais pourraient être enregistrés en raison de l'opération vaccination à venir.</p> <p>La situation financière de l'établissement est en équilibre, beaucoup d'efforts sont mis de l'avant avec l'ensemble des directions pour assurer un contrôle des coûts. Elle fait savoir qu'elle est en attente d'une lettre du MSSS pour les budgets de développement du Centre de formation et une entente de partenariat entre l'Université de Montréal et l'Institut est en voie d'être réalisée.</p> <p>Des questions sont soulevées concernant le déplacement possible des patients pour la vaccination à venir et la présidente-directrice générale donne des explications. Elle souligne que la Santé publique a confirmé que l'Institut est considéré comme un milieu prioritaire.</p> <p>Elle termine en soulignant les festivités de Noël organisées pour les employés et les patients.</p>
5.	<p>PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS</p> <p>Le président souhaite la bienvenue à Monsieur Bernary Coriélus, président du conseil des infirmières et infirmiers, qui a été invité pour une première fois à venir présenter au C.A. les activités du comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers. Le président du C.A. rappelle aux membres qu'il a été convenu d'inviter les présidents des comités et conseils à venir présenter leurs activités à tour de rôle annuellement et que le rapport annuel du CECII a été déposé au C.A. à la séance régulière de septembre dernier.</p> <p>Monsieur Coriélus entame la présentation avec les différents travaux effectués par le CECII et les enjeux rencontrés durant l'année financière 2019-2020. En lien avec le budget, il rapporte que le CII a constaté qu'il avait un surplus budgétaire en raison d'un</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>montant supplémentaire provenant d'une fusion entre le Conseil professionnel des psychothérapeutes et le Conseil multidisciplinaire.</p> <p>Les membres du CII ont été sollicités pour participer à un sondage portant sur les mesures de contrôle et d'où certaines préoccupations, des besoins de formation et certaines lacunes en lien avec le dossier des mesures de contrôle sont ressortis. Le comité a aussi adhéré à l'Association des conseils des infirmières et infirmiers du Québec qui donne accès à du support au besoin. Il a aussi participé à la mise en place à un conseil interconseil pour répondre aux besoins de la pandémie et aux changements majeurs mis en place. Certaines recommandations ont pu être formulées dont plusieurs recommandations émises sur les documents de la DSI.</p> <p>M. Coriélus rapporte que la Journée de l'infirmière a dû être reportée en raison de la Covid-19 et il ne sait pas pour le moment quand elle aura lieu. Il fait savoir que cette journée est le moment de l'année qui sert à échanger entre les membres et à présenter le rapport annuel d'activités.</p> <p>Il informe aussi qu'il y a différents enjeux dans le recrutement de membres. En raison de deux démissions, seulement deux membres composent le comité exécutif. Il rapporte aussi la difficulté d'obtenir une libération pour vaquer aux activités du CII, de là les raisons des départs et de la difficulté à recruter.</p> <p>Après présentation, des questions sont posées sur la qualité des soins et sur les priorités souhaitées et M. Coriélus répond de façon précise.</p> <p>En terminant, le président du C.A. tient à signifier combien le CECII est une instance importante au sein de l'Institut et qu'il est à la fois une instance de représentations, de consultations et de rétroactions pour la direction et le C.A. Il remercie et félicite M. Bernary Coriélus à la fois pour sa présence très appréciée et son engagement et lui mentionne que le CECII peut compter sur le soutien du C.A. pour assurer le bon fonctionnement.</p>
6.	<p>CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)</p> <p>6.1. DEMANDE DE CONGÉ D'UN MÉDECIN</p> <p>Le comité exécutif du CMDP informe le conseil d'administration que le docteur Michel Fillion a demandé un congé de service pour la période du 21 octobre au 30 juin 2021.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>PROPOSITION CA-2020-076 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-027), autorise l'approbation de la demande de congé de service du docteur Michel Filion, médecin psychiatre (membre actif), pour la période du 21 octobre 2020 au 30 juin 2021.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>6.2. DÉPART À LA RETRAITE D'UN MÉDECIN Le comité exécutif du CMDP informe le conseil d'administration du départ à la retraite du docteur Frédéric Millaud. Le président du C.A. rappelle que Dr Millaud quitte après 35 années de service et qu'il a écrit le livre publié en 2015 qui raconte l'histoire de l'Institut.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-077 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MONSIEUR SAMSITH SO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-028), accepte le départ à la retraite du docteur Frédéric Millaud, et ce, rétroactivement au 8 octobre 2020.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>6.3. RECOMMANDATION DE NOMINATION D'UNE PHARMACIENNE Une rencontre du comité exécutif du CMDP s'est tenue le 24 novembre 2020 dernier et une recommandation de nomination temporaire d'une pharmacienne est soumise au C.A. pour approbation. On précise qu'il s'agit d'un remplacement pour combler des besoins en lien avec un congé parental et un congé sans solde du personnel actuel.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-078 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR GRÉGOIRE LECLAIR, APPUYÉ PAR MADAME CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-031), approuve la nomination de madame Thi-Quynh-Hoa</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Bui à titre de pharmacienne, lui octroyant un statut de membre actif à compter du 26 septembre 2020, et ce, de façon temporaire.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>6.4. ÉTUDE DE CANDIDATURE DE RÉSIDENTS EN PSYCHIATRIE Le comité exécutif du CMDP soumet au conseil d'administration une étude de candidature pour une résidente en psychiatrie.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-079 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, sur recommandation du CMDP (Résolution EXE-2020-032), accorde au médecin ci-dessous mentionné le statut de résident en psychiatrie au sein du CMDP pour la période indiquée :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Docteure Isabelle Combey, résidente 4, qui fera son stage en réadaptation à compter du 14 décembre 2020, et ce, jusqu'au 6 avril 2021 inclusivement. Elle sera supervisée par Dr Jean-Luc Dubreucq.</i> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
7.	<p>PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE</p> <p>Dans le contexte du nouveau plan stratégique 2019-2023 du MSSS ainsi que de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2019-2020 liant l'institut au MSSS, l'Institut se dote d'un plan d'action stratégique 2020-2023. Ce plan s'inscrit en continuité avec le plan stratégique 2016-2020 de l'Institut et est basé sur le plan stratégique 2019-2023 du MSSS, mais adapté à sa mission. Plusieurs enjeux, orientations et cibles présentés dans le plan de l'Institut découlent donc directement du plan du MSSS.</p> <p>L'élaboration du nouveau plan stratégique 2020-2023 de l'Institut s'est amorcée en février 2020 par une démarche consultative et en mars 2020, les travaux ont dû être suspendus en raison de la pandémie liée à la Covid-19 pour reprendre en juin 2020. Afin de compléter les consultations, le plan a fait l'objet d'une rencontre conjointe du Conseil d'administration et du Comité de direction le 19 novembre 2020 et le présent plan d'action stratégique 2020-2023 est donc la résultante de l'ensemble des consultations et travaux amorcés.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-080 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY, APPUYÉE PAR MADAME CAROLINE LARUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel adopte la version bonifiée du plan d'action stratégique 2020-2023 et confie le suivi de la réalisation de ce plan au Comité de gouvernance et d'éthique du C.A.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p> <p>Le président du C.A. rapporte que c'était une première fois qu'une séance de travail avait lieu entre le C.A. et le comité de direction et remercie les participants de leur grand intérêt qui a permis un échange fructueux.</p>
8.	<p>CONTRAT D'AFFILIATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL ET ANNEXES</p> <p>Une demande d'approbation du contrat type d'affiliation entre l'Université de Montréal et l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accompagnée de l'annexe III (comité de coordination de l'affiliation de l'établissement) et de l'annexe IV (comité de coordination de l'affiliation de l'Université de Montréal) est transmise aux membres du C.A. pour approbation. À celle-ci s'ajoute l'approbation de l'entente en matière de santé et sécurité au travail avec l'Université de Montréal, étape préalable à la signature du contrat d'affiliation.</p> <p>La fiche synthèse résume le cheminement du dossier avec les étapes franchies et à venir. À la suite de l'approbation du conseil d'administration, l'annexe 1 sera transmise à l'Université de Montréal. L'Université signera les documents et les fera parvenir à l'Institut pour signature par la suite.</p> <p>Ce point a fait l'objet d'une réunion spéciale du comité de gouvernance et d'éthique qui en a fait l'analyse et recommande au conseil d'administration d'autoriser la présidente-directrice générale à signer la lettre d'entente en matière de santé et sécurité au travail du contrat type d'affiliation et des annexes III et IV du contrat.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-081 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR BENOIT DASSYLVA, APPUYÉ PAR MADAME CHRISTIANE ASSELIN ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-</i></p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p><i>Pinel autorise, sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la présidente-directrice générale à signer la lettre d'entente en matière de santé et sécurité au travail du contrat type d'affiliation et des annexes III et IV du contrat.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
9.	<p>DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'ATTESTATIONS DE RECHERCHE</p> <p>Une demande d'octroi d'attestations de recherche à un nouveau chercheur régulier et un nouveau chercheur associé et une demande de renouvellement des attestations de recherche de deux chercheurs réguliers et un chercheur associé de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, est déposée par la directrice de la recherche et de l'enseignement universitaire. Les membres du C.A. ont reçu copie de la lettre de demande de renouvellement ainsi que les curriculum vitae des candidats.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-082 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE LARUE, APPUYÉE PAR MADAME VÉRONIQUE LUSSIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, conformément à l'article 2.8.1 § 1^o du Cadre réglementaire pour une éthique des activités de recherche menées sous la responsabilité de l'Institut Philippe-Pinel de Montréal 4^e édition (résolution CA-2017-055), autorise :</i></p> <p><i>L'octroi de nouvelles attestations de recherche aux chercheurs suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Jonathan James, professeur au département de psychologie de l'UQTR, à titre de chercheur régulier ;</i> • <i>Monsieur Ben Heylen, chercheur postdoctoral à l'Université de Gand, Belgique, à titre de chercheur associé ;</i> <p><i>Le renouvellement d'attestations de recherche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Gilles Côté, professeur associé, département de psychologie de l'UQTR, à titre de chercheur régulier ;</i> • <i>Monsieur Denis Lafortune, professeur titulaire, École de criminologie, UdeM, à titre de chercheur régulier ;</i>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Monsieur Pierre Pariseau-Legault, professeur agrégé, département des sciences infirmières, UQO, à titre de chercheur associé.</i> <p><i>Les attestations de recherche vaudraient pour une période de trois ans, étant entendu que les personnes satisfassent aux conditions susmentionnées et que les attestations peuvent être renouvelées, aux mêmes conditions pourvu que les personnes concernées démontrent qu'elles se sont consacrées à des activités de recherche, au cours de la période précédant le renouvellement, pendant un temps jugé raisonnable.</i></p> <p><i>Les attestations de recherche de Messieurs Jonathan James et Ben Heylen vaudraient à compter de la date de l'octroi par le conseil d'administration, soit du 9 décembre 2020 au 8 décembre 2023 et de manière rétroactive du 5 décembre 2020 au 4 décembre 2023 pour messieurs Gilles Côté et Denis Lafortune. Quant au renouvellement de l'octroi de l'attestation de recherche de monsieur Pierre Pariseau-Legault qui vient à échéance le 21 février 2021, dans le but d'alléger les démarches administratives, nous proposons d'arrimer sa période d'octroi à celles de messieurs Côté et Lafortune. Il est noté qu'il est exigé maintenant que les chercheurs soumettent une preuve de connaissances éthiques de base en recherche dans les deux mois suivants l'octroi de l'attestation de recherche, par le biais de tutoriels éthiques au FRQ ou aux trois conseils fédéraux.</i></p> <p><i>Le conseil d'administration rappelle avec cette résolution aux personnes concernées que l'octroi suppose qu'elles déclareront au comité d'éthique de la recherche toutes leurs activités de recherche, qu'elles relèvent ou non de sa compétence, et signeront un formulaire d'engagement, conformément aux alinéas § 1° et 3° de l'article 2.8.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
10.	<p>DÉMISSION D'UN MEMBRE INDÉPENDANT</p> <p>Le président du C.A. a eu avis de démission de la part de Mme Christiane Asselin, membre indépendante nommée le 6 juillet 2018 par le ministère au profil « Ressources immobilières, informationnelles ou humaines ». Selon le Règlement de régie interne du conseil d'administration de l'Institut, tout membre du conseil d'administration peut démissionner de son poste en transmettant un avis écrit de son intention. Il y a vacance à compter de l'acceptation de la démission par le conseil d'administration. Le MSSS sera avisé de cette démission avec copie de la résolution.</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le comité de gouvernance a été informé de cet avis lors de sa réunion du 18 novembre dernier et se penchera lors de sa prochaine réunion sur le remplacement de Mme Asselin.</p> <p>Mme Asselin s'adresse aux membres du C.A. et le président lui adresse des remerciements pour sa contribution.</p> <p>Après délibérations,</p> <p>PROPOSITION CA-2020-083 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR DOCTEUR MICHAEL MANSOUR, APPUYÉ PAR MADAME MICHÈLE TOURIGNY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel accepte la démission de Madame Christiane Asselin, membre indépendante nommée par le ministre, pour le profil « Ressources immobilières, informationnelles ou humaines » ce jour au sein du conseil d'administration.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
11.	<p>NOMINATION AU COMITÉ DE RÉVISION</p> <p>Le président informe les membres qu'en raison de la démission de Mme Christiane Asselin qui agissait à titre de présidente du comité de révision, le conseil d'administration doit procéder à une nouvelle nomination à titre de président du comité de révision. Mme Francine Dubé qui assure l'intérim depuis juin dernier a accepté de continuer de siéger à titre de présidente jusqu'à une nouvelle nomination.</p> <p>PROPOSITION CA-2020-084 <i>IL EST DÛMENT PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANTONE BOUCHER, APPUYÉ PAR MONSIEUR ALAIN COUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le conseil d'administration de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel, désigne Mme Francine Dubé, présidente du comité de révision à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle nomination.</i></p> <p style="text-align: right;"><i>La proposition est adoptée à l'unanimité.</i></p>
12.	<p>POINTS D'INFORMATION</p> <p>12.1. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le comité de vigilance et de la qualité s'est réuni le 18 novembre dernier et la présidente rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Procédure pour le suivi des recommandations et des engagements de mesures correctives présentées et pour lequel les membres se sont montrés très satisfaits; • Médecins examinateurs : le travail se poursuit et le suivi sera fait en statutaire au CVQ ; • Suivi du plan d'action visant l'application de la politique des mesures de contrôle présenté par la DSI-SM. Le Protecteur du citoyen a démontré un grand intérêt et considère que ce plan d'action de mise en oeuvre peut s'avérer utile à d'autres établissements ; • Gestions des risques : nouvelles règles de confidentialité dans le dépôt des documents et situations pour événements sentinelles ; • Bilan de la commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services sera transmis à chaque deux rencontres du CVQ ; • Reprise des activités : réouverture des parloirs suite à un projet pilote ; • Avis de démission de Mme Asselin et impacts sur le comité de révision. <p>12.2. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE</p> <p>Le comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni lors d'une réunion régulière le 18 novembre et lors d'une réunion spéciale le 7 décembre et la présidente rapporte les sujets suivants qui ont été traités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'action lié au sondage et travaux relatifs aux rapports annuels pour un nouveau canevas; • Tableau de bord et salle de pilotage : travaux à jour présentés pour lesquels les membres se sont montrés très satisfaits; • Tableau de suivi des décisions : quelques petits ajustements ont été demandés; • Avis de démission de Mme Asselin; • Contrat d'affiliation avec l'Université de Montréal et annexes. <p>12.3. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATIONS</p> <p>12.3.1. BILAN DES COMMUNICATIONS</p> <p>Le comité des ressources humaines et communications s'est réuni le 23 novembre dernier et en l'absence du président du comité des ressources humaines et communications, Mme Véronique Lussier commente le document déposé portant sur le Bilan des communications. Elle adresse des félicitations au Service des communications pour ce document qui s'avère proactif et non réactif et souligne combien le secteur des communications connaît une amélioration significative.</p> <p>12.4. COMPTE RENDU DU COMITÉ DE VÉRIFICATION</p>

#	RÉSUMÉ DES DISCUSSIONS
	<p>Le comité de vérification s'est réuni pour une réunion régulière le 26 octobre et le président résume les sujets traités. Le comité de vérification a aussi tenu deux réunions spéciales les 9 novembre et 8 décembre en lien avec une situation et pour revoir certaines procédures.</p> <p>12.5. ACTIVITÉS DE LA FONDATION PINEL En l'absence de la docteure France Proulx, représentante de la Fondation Pinel, la présidente-directrice générale informe les membres que la Fondation a accepté de financer, suite à l'initiative de deux employés, une activité avec les patients pour la remise de cartes de Noël.</p> <p>Elle mentionne aussi que la Fondation est en mode de positionnement et de poursuite pour assurer le financement. À ce sujet, elle profite de la présence de Dr Michael Mansour pour faire la promotion de sa nouvelle chanson écrite de son initiative et d'une vidéo. Docteur Mansour s'adresse aux membres et les informe que la chanson et la vidéo se retrouvent sur diverses plateformes et qu'une partie des revenus sera remise à la Fondation. Le lien sera transmis aux membres du C.A.</p>
13.	<p>PÉRIODE DE HUIS CLOS ENTRE LES ADMINISTRATEURS DU C.A. Il y a eu période de huis clos entre les administrateurs du C.A.</p>
14.	<p>PROCHAINE SÉANCE (24 FÉVRIER 2021) La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 24 février 2021 à 19 h.</p>
15.	<p>LEVÉE DE LA SÉANCE</p> <p><i>PROPOSITION CA-2020-085</i> <i>L'ordre du jour étant épuisé, IL EST RÉSOLU de lever la séance à 18 h 34.</i></p>

(Original dûment autorisé)

André Brunelle
Président du conseil d'administration

(Original dûment autorisé)

Manon Boily
Présidente-directrice générale et secrétaire

PV-CA 2020-12-09
Approuvé le 24 février 2021